**Annexe 1bis – TDR ECT 1 – Dialogue politique secteur santé : Expert de Coopération Technique de type 1 (ECT1) pour l’appui au dialogue politique sectoriel et la gouvernance sectorielle dans le secteur de la Santé publique au Niger (H/F).**

## Introduction

La note de base Niger mentionnait le suivant sur le besoin en ECT1 pour le secteur de la santé :

En période de préparation du nouveau programme de coopération, la Belgique a été sollicitée pour prendre le rôle de chef de file dans le secteur. Cela vient à un moment stratégique, peu après un audit organisationnel (cofinancé par la Belgique) qui a donné lieu à une liste de chantiers et de réformes, mais aussi au moment où un nouveau ministre reprend la relève. Comme chef de file, la Belgique pourra copiloter les grands chantiers et les réformes du secteur de santé, telles que la CUS, l’assurance maladie, etc. Ce serait très intéressant, vu le focus du nouveau programme et son approche de renforcement systémique. Au sein du secteur, la Belgique a de bons contacts et une bonne réputation. Etant un bailleur de taille modeste, elle pourra avoir une grande influence à condition qu’elle le fait d’une manière active et intensive. Pour cela, il faudra avoir suffisamment de capacités. Un ECT1 s’avère indispensable, du moins pour 30 mois-hommes.

## Objectifs

En appui de l’Ambassade de Belgique dans son rôle de « chef de file », l’expert sectoriel assurera la coordination entre les PTF et le secteur en question. Pour ce faire, l’expert sectoriel identifiera et coordonnera toutes les actions des PTF nécessaires à soutenir le Ministère sectoriel dans ses efforts d’améliorer la performance sectorielle. L’expert sectoriel agira en tant que représentant des PTF envers les autorités nationales et animera le groupe des PTF.

En appui de l’Ambassade de Belgique, l’expert sectoriel fournira un appui au dialogue politique avec le Gouvernement du Niger dans le secteur de la santé. L’expert sectoriel fera un suivi de l’implémentation de la stratégie sectorielle et appuiera l’Ambassade dans ses tâches de préparer et participer aux consultations et coordinations sectorielles au nom du gouvernement belge et dans un contexte de Programmation Conjointe européenne. L’expert sectoriel fournira de l’information et des analyses pour permettre un meilleur dialogue sectoriel entre partenaires belges, entre la Belgique et les PTF internationaux et au sein des structures nationales de dialogue technique et politique.

## Tâches

L’expert sectoriel appuiera le personnel de l’Ambassade dans ses tâches. Il ou elle devra :

1. **Par rapport au rôle de la Belgique en tant que « chef de file » des PTF**
	1. Représenter les PTF vis-à-vis le Ministère sectoriel : agir en tant que porte-parole des PTF du secteur, jouer un rôle proactif, stimuler le renforcement du dialogue et parler au nom des PTF tout en s'assurant au préalable que ses déclarations reflètent les opinions exprimées par les PTF ;
	2. Assurer le suivi des engagements pris par les PTF dans le secteur ; faire circuler parmi les PTF toute information pertinente par rapport à la performance sectorielle ;
	3. Animer la concertation sectorielle en organisant des réunions entre le Ministère et les PTF, et en co-présidant ces réunions ensemble avec le Ministère ;
	4. Convoquer et présider les réunions des PTF afin d’harmoniser les positions données au Ministère par rapport à sa politique et ses stratégies ;
	5. Préparer, au nom des PTF, les revues conjointes et les missions conjointes ;
	6. Assurer une bonne circulation de communication et d’information entre le Ministère et les PTFs et entre les PTFs ;
	7. Faciliter l’introduction de nouveaux PTF dans le secteur, et motiver les PTF qui ne font pas partie du groupe de concertation des PTF, de rejoindre le groupe ;
	8. Faciliter la participation des acteurs non-étatiques et de la société civile à la concertation sectorielle ;
	9. Assurer le secrétariat de la coordination des PTF : convoquer des réunions, élaborer les PV, maintenir des bases de données des PTF et de leurs activités, etc. ;
	10. Collaborer avec l’entité du Ministère en charge de la coordination et la communication avec les PTF, contribuer à un meilleur fonctionnement du cadre de concertation entre le Ministère et les PTF ;
	11. Apporter un appui méthodologique et technique à l’animation du dialogue politique sectoriel afin d’impulser une dynamique de gouvernance sectorielle participative et inclusive dans le secteur ;
2. **Par rapport au suivi du dialogue politique :**
	1. Suivre et analyser l’implémentation et le suivi de la stratégie nationale sectorielle et le rapportage par le Ministère, avec un accent sur l’appui au secteur fourni par la coopération belge. Assurer le suivi de la performance du secteur. Fournir des rapports et des conseils à l’Ambassade de Belgique pour sa participation au dialogue politique.
	2. Participer activement dans la coordination des PTF et d’autres cadres et espaces de concertation nationaux intersectoriels pertinents pour le secteur de la santé ;
	3. Alimenter la réflexion sur les orientations stratégiques, les méthodes et outils du secteur, participer aux études et analyses prospectives stratégiques engagées dans le secteur ;
	4. Etablir, développer et maintenir de bonnes relations professionnels avec le(s) expert(s) de coopération technique (ECT2) de la CTB en charge de la préparation, de l’exécution et/ou de l’appui au programme sectoriel ;
	5. Etablir, développer et maintenir de bonnes relations avec le Ministère, et avec d’autres institutions nationales impliquées dans ou pertinentes pour l’implémentation et le suivi de la stratégie sectorielle ;
	6. Développer, maintenir et partager une connaissance et une compréhension du secteur, entre autres par un réseautage avec des acteurs locaux, publics et privés.
3. **Par rapport aux rencontres sectorielles de concertation et de coordination :**
	1. Identifier dans le programme sectoriel de la coopération belge, les défis qui nécessitent d’être abordés au niveau du dialogue politique avec le gouvernement ;
	2. Préparer et participer dans les réunions préparatoires communes de l’Ambassade et de la CTB en vue des rencontres sectorielles de concertation et de coordination ;
	3. Coordonner avec les ECT2 de la CTB en charge de la préparation, de l’exécution ou de l’appui au programme sectoriel, lors de la préparation d’une position belge ;
	4. Participer, en appui du personnel de l’Ambassade, aux rencontres de dialogue politique, bilatérales ou multilatérales, dans le contexte du programme de coopération gouvernementale ;
	5. Stimuler une coordination effective entre PTF envers une approche commune de partenariat pour le suivi de la stratégie sectorielle et pour le dialogue politique sectoriel ;
	6. Contribuer à la préparation des positions communes du groupe sectoriel des PTF ;
	7. Etablir, développer et maintenir de bonnes relations avec les PTF actifs dans le secteur.
4. **Par rapport à la coopération belge :**
	1. Capitaliser le savoir-faire sectoriel afin de partager des expériences pour des politiques, stratégies et programmes belges à venir en documentant le processus d’implémentation de la stratégie sectorielle et du programme de coopération gouvernemental ;
	2. Echanger de l’expertise et des résultats du programme avec tous les acteurs belges impliqués dans le secteur, promouvoir le réseautage et les synergies avec des interventions et des acteurs belges dans le secteur ;
	3. Apporter un input technique, à la demande de l’ECT 2 du programme gouvernemental sectoriel dans la préparation des dialogues techniques sectoriels au niveau national et régional ;
	4. Participer au processus de capitalisation et de recherche-actions et à la diffusion de leurs résultats.

## Cadre réglementaire

L’appui au dialogue politique se fera selon les principes, accords et tâches stipulés dans les documents officiels suivants :

* Législation fédérale belge sur la coopération au développement ;
* La convention générale de coopération entre la Belgique et le Niger ;
* Le contrat de gestion entre l’Etat belge et la CTB ;
* Le programme de coopération approuvé par les deux pays ;
* La convention spécifique sur le programme sectoriel entre la Belgique et le Niger ;
* La convention de mise en œuvre entre la DGD et la CTB sur les experts sectoriels en appui du dialogue politique ;
* Les notes stratégiques sectorielles pertinentes de la coopération belge ;
* La politique et les stratégies sectorielles nationales et les rapports de suivi.

L’expert sectoriel est sous l’autorité hiérarchique du représentant résidant de la CTB qui s’assure de la fourniture des inputs nécessaires au dialogue politique à l’Ambassade et qui évalue l’expert sectoriel selon les exigences administratives de la CTB.

## Profil

**Formation/expérience requise :**

* Formation universitaire en médecine ;
* Expérience internationale confirmée d’au moins 5 ans dans l’appui institutionnel auprès d’une administration publique ;
* Expérience professionnelle dans le secteur de la santé publique ;
* Expérience professionnelle dans la facilitation du dialogue politique sectoriel.

**Connaissances et compétences nécessaires :**

* Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite ;
* Avoir une bonne capacité négociation et de coordination multi-acteurs ;
* Avoir des capacités de facilitation de réunions et de discussions participatives, avec une capacité de synthèse ;
* Avoir des capacités rédactionnelles avérées ;
* Capacité à travailler dans une approche par chantier d’appui institutionnel au dialogue politique sectoriel sans substitution aux partenaires nationaux ;
* Avoir une connaissance solide des approches sectorielles (vision systémique, articulation entre acteurs, notion de dialogue sectoriel etc…) ;
* Disposer de bonnes connaissances des outils et méthodes de planification, suivi-évaluation et capitalisation dans le cadre de programme de développement ;
* Avoir une sensibilité aux thèmes transversaux (droits humains, genre, droits de l’enfant, environnement) et expérience d’intégration de ces thèmes dans les programmes de développement ;
* Avoir des capacités de négociation dans un contexte interculturel autour d’objectifs communs ;
* Avoir de solides compétences et capacités démontrées d’analyse, de synthèse et de conception ;
* Avoir un esprit créatif et ouvert ;
* Prêt à travailler dans une zone comportant un degré d’insécurité, et de suivre les procédures de sécurité instaurées par la CTB.